



Le collectif d'avocats conduit par Me Dominique Fousse, constitué pour défendre Malicka Bayemi, la jeune fille abusée dans les locaux de radio sport infos (RSI), veut absolument voir Martin Camus Mimb en prison.

Les prochains jours risquent d'être très compliqués pour l'homme à mobilité réduite et son compagnon d'infortune.

Le parquet a retenu deux infractions contre les mis en cause: atteinte à la vie privée par voie cybernétique et publications obscènes en complicité.

Selon les sources, Martin Mimb et son complice Wilfrid Eteki risquent au moins 2 années de prison ferme.

Le parquet a retenu deux infractions, l'accusation quant à elle en a cinq : publications obscènes, proxénétisme, diffamation, déclarations mensongères et cybercriminalité.